

L'édito

Poursuivre la mobilisation

Ça y est... C'est la rentrée. Après des vacances ensoleillées, qu'il serait doux de reprendre le chemin de son établissement le cœur léger, avec l'impatience de retrouver ses élèves et ses collègues.

Malheureusement les attaques contre la Fonction Publique et l'Éducation Nationale ont été très violentes l'année dernière et l'année qui vient ne pourra se dispenser de la mobilisation de toute la profession pour défendre un système éducatif ambitieux.

Le SNES-FSU, syndicat majoritaire, ne se contente pas de dénoncer et d'agiter le mouchoir de la peur, il n'est pas non plus un syndicat d'accompagnement des réformes pour éviter le pire ; au contraire, votre syndicat porte haut et fort un projet pour l'école et la Fonction Publique dont les personnels sont les premiers maillons de la réussite lorsque l'on respecte leurs compétences et leur professionnalité.

Ce bulletin de rentrée du secteur CPE vous informe de l'actualité de notre catégorie tout en envisageant les perspectives de lutte à mener pour améliorer les carrières, les conditions de travail et pour défendre plus largement l'Éducation Nationale.

Bonne lecture et bonne reprise ! ■



Elections professionnelles à venir

4 ans, l'heure du bilan !

Nous voici arrivés à l'issue de 4 années de mandats pendant lesquelles le SNES-FSU, syndicat ayant gagné la confiance de la majorité de la profession chez les enseignants et les CPE dans les instances nationales et académiques, n'a cessé de porter la voix des collègues pour défendre les statuts, les missions et le service public d'Éducation.

Quel bilan retenir pour la catégorie ?

- Au niveau national :

Les chantiers métiers se sont poursuivis avec la nouvelle circulaire de missions de 2015. Le SNES-FSU a largement investi les groupes de travail au ministère pour défendre et faire reconnaître le suivi des élèves comme cœur de notre métier. Les avancées concernent également la reconnaissance de notre professionnalité par un texte qui renforce le principe d'un CPE concepteur de son activité. La bataille sur le temps de travail, même si elle est loin d'être gagnée, a progressé avec l'inscription des 35h à l'emploi du temps des CPE.

La mise en œuvre du PPCR a permis la création, revendiquée depuis des lustres par le SNES-FSU, d'une double évaluation pour les CPE, avec des critères nationalement cadrés portant sur le cœur de notre métier.

Même si nous continuons à en dénoncer les écueils (et que de nombreux chantiers restent ouverts (manque d'accompagnement institutionnel de la circulaire, question des heures supplémentaires, création d'un corps d'inspection spécifique issu du corps des CPE, grille d'évaluation trop partialisante, etc...), nous ne pouvons

que nous féliciter de ces progrès qui participent à la reconnaissance de notre métier.

- Au niveau académique :

L'arrêt de la politique académique de redéploiement de demi-postes de CPE est à mettre à l'actif de la lutte initiée par le SNES-FSU, tant elle limite les effets négatifs sur notre professionnalité et nos conditions de travail.

Le retour à la formation décentralisée, la transparence récente sur le recrutement des formateurs de bassins de CPE, sont aussi importants puisqu'ils permettent collectivement aux CPE de participer à la conception de leur formation et de leur activité en répondant aux besoins réels du terrain, et non plus à l'unique commande institutionnelle.

L'année 2018 a en outre été marquée par le congrès national du SNES-FSU à Rennes, lors duquel ont été réactualisés les mandats à porter pour la catégorie : ouverture massive de postes au concours, création d'un poste de CPE pour 250 élèves, travail avec les équipes enseignantes, etc. Le SNES-FSU n'aura de cesse de défendre ces mandats, gages d'une éducation réellement émancipatrice et démocratique, mais également garants de notre reconnaissance professionnelle

et d'une évolution positive de nos conditions de travail. ■

Malgré les avancées sur le métier, de nombreux chantiers restent ouverts



Paritarisme

Sortie des CPE du statut dérogatoire : le SNES sonne le tocsin !



Lors des FPMA de juin au rectorat, les commissaires paritaires CPE du SNES-FSU manifestent leur attachement au paritarisme en arborant un tee-shirt rouge.

Une bombe à fragmentation aurait-elle discrètement explosé sur le corps des CPE ?

Au printemps dernier, le Conseil d'État a effectué une nouvelle lecture de l'article 10 de la loi de 1984, considérant que **les CPE ne constituent pas un corps dérogatoire au statut général de la Fonction Publique** puisque non-enseignants.

Les conséquences de la sortie du régime dérogatoire pour les CPE sont multiples et graves :

- **Chute du nombre d'élus en CAPA**

L'impact de cette décision s'est tout de suite

concrétisé sur le projet d'arrêté des « commissions administratives paritaires » compétentes pour les CPE. Pour notre académie, nous passerons de 8 à 5 sièges en CAPA, affaiblissant ainsi le poids des représentants des syndicats dans le cadre des opérations de carrières et de mutations, mais aussi la qualité du travail de suivi. Avec cette baisse du nombre d'élus, la composition des instances représentatives va en outre se traduire par une représentation sans rapport avec celle du corps puisque 3 sièges représenteront 30 % des CPE (1 en classe EX et 2 en HC) quand 2 représenteront les 70 % en classe normale.

- **Modification des règles pour le mouvement.**

En juin, la DGRH annonçait aux organisations syndicales que, dans le cadre du mouvement inter académique, les CPE et les PsyEN ne bénéficieraient plus du même barème que les enseignants.

ment, d'éducation et de psychologie, qui a permis tant d'avancées conjointes à tous les corps. Avant même la mise en place de la réforme du paritarisme prévue dans le cadre du chantier CAP 22 de « rénovation du contrat social » dans la Fonction Publique, **les CPE, avec les PsyEN, font les frais de la politique de casse du paritarisme**, pourtant issu du programme du Conseil National de la Résistance.

Le SNES-FSU est une organisation syndicale pluri catégorielle : il s'est toujours construit avec et pour les CPE. Cela nous a permis de peser dans les instances représentatives, mais également d'avancer avec les enseignants dans la défense d'un service public d'éducation ambitieux. Pour la catégorie, cette démarche nous a donné la possibilité de résister aux dérives néo-managériales qui tentent insidieusement de nous introduire dans l'équipe de direction, mais elle a également porté ses fruits tant sur la question de la création de la hors classe, de la création de l'indemnité forfaitaire d'éducation et de son alignement sur l'ISOE, et de l'alignement du ratio sur les enseignants que sur la question de nos salaires et de la mobilité.

Les élections professionnelles devront être l'occasion pour tous les CPE de montrer leur attachement au paritarisme en votant massivement en décembre prochain.

De même, le SNES-FSU organise la riposte et vous appelle à participer aux prochaines mobilisations, aux côtés des enseignants, pour exiger le retour de la catégorie dans le régime dérogatoire de la fonction publique, pour défendre notre métier, notre professionnalité et nos statuts. ■



Quelle sera la prochaine étape ?

La mise en cause du PPCR pour les CPE ? La refonte d'un barème d'accès à la hors-classe spécifique ? Ou la remise en cause de notre statut au profit d'un glissement progressif vers l'équipe de direction et d'un transfert de compétences des CPE vers les professeurs principaux ?

La sortie du statut dérogatoire met **fin à l'alignement historique des instances de gestion des personnels d'enseigne-**

STAGE CPE, LE MARDI 20 NOVEMBRE À LILLE



Comme chaque année, le secteur CPE du SNES de Lille organise **des stages de formation syndicale** à l'attention de tous les CPE (contractuels, titulaires, stagiaires, adhérents, et non adhérents).

Ce sera l'occasion de nous réunir et de pouvoir échanger sur les préoccupations spécifiques à notre catégorie autour d'une thématique interrogeant notre pratique professionnelle quotidienne.

Cette année, nous avons retenu deux thématiques :

« **Relancer l'ascenseur social : Quel avenir pour nos élèves ?** »
et « **Conditions de travail et d'exercice du métier de CPE, le SNES s'en occupe** »

Le premier stage se tiendra le Mardi 20 novembre à Lille (le lieu sera précisé ultérieurement).

L'autorisation d'absence est de droit ; tu dois déposer une demande de congé pour formation syndicale par voie hiérarchique au rectorat **avant le 20 octobre**. Merci de confirmer ta présence par retour de mail à s3lil@sn.es.edu.

NB : les frais de déplacement et le repas seront pris en charge pour les adhérents.

Lycée professionnel Bac pro : une réforme pour détruire la voie professionnelle scolaire

Après la réforme du bac professionnel qui a réduit la durée de formation de 4 à 3 ans en 2009, J-M. Blanquer a annoncé, le 28 mai 2018, une nouvelle réforme qui creuse le tombeau de la voie professionnelle scolaire.

Inspirée par le rapport Calvez-Marcon, la réforme envisagée prévoit la mise en place de classes de secondes « multi métiers » regroupées par familles.

« Transports-logistique », « Bâtiment et travaux publics » et « Commerce, vente et relations clients » sont les trois familles de métiers prévues. Aux oubliettes donc les métiers de la santé, de l'hygiène, de la mode, et du bac pro Gestion-administration !

Ce n'est qu'à l'issue de ces classes

de secondes que les élèves choisiront une spécialisation, et c'est en fin de première qu'ils opteront pour un module d'entrée dans la vie active, ou un module de poursuite d'études.

En résumé, les élèves ne bénéficieront plus que de deux ans de spécialisation, contre trois auparavant, et même quatre avant 2009, et le choix de poursuite d'études se fera dès la fin de la première.

Cette réforme structurelle s'accompagne d'une refonte des grilles horaires, réduisant le

nombre d'heures de cours hebdomadaires de plus de 33 heures à 30 heures. Le calcul est donc simple : c'est en moyenne près de 350 heures d'enseignement en moins pour les élèves, en particulier en enseignement général, et par conséquent de nombreux postes d'enseignants seront supprimés.

Demain, les bacheliers professionnels sortiront ainsi du LP avec un diplôme moins spécialisé, avec pour bagage moins d'heures de formation, ce qui réduira drastiquement leur chance d'entrer sereinement sur le marché de l'emploi ou dans l'enseignement supérieur.

Cette réforme est à mettre en lien avec la passion affichée par le gouvernement pour l'apprentissage, en particulier depuis que cette filière a été donnée en offrande au patronat. Ouvrir des CFA, et des incubateurs d'entreprise au sein des LP, voici la deuxième étape voulue par M. Macron dans son entreprise de destruction d'une voie professionnelle scolaire, aujourd'hui déconnectée de toutes les velléités du MEDEF, et garante d'une égalité de traitement

des élèves sur tout le territoire. En effet, c'est l'apprentissage qui est plébiscité par les pouvoirs publics. Car cette voie permettrait à l'Etat de faire l'économie du fonctionnement des lycées professionnels, en laissant les entreprises financer les CFA, mais aussi décider du devenir des élèves et des personnels des LP. Or, nous savons aujourd'hui que la voie d'apprentissage est extrêmement ségrégative. Elle laisse sur le bord de la route les enfants des classes sociales les plus défavorisées, mais éga-



lement, comme le dit un rapport du CEREQ, elle écarte énormément d'élèves issus de « minorités visibles ».

A l'heure actuelle, ce que propose le gouvernement, c'est donc de faire des économies, une fois de plus, sur le dos des publics les plus fragiles, en favorisant un système inégalitaire qui ne cesse de montrer ses faiblesses depuis des décennies.

Le SNES-FSU, et en particulier les CPE, acteurs de la voie professionnelle dans les LP, ne cesseront de soutenir les PLP, les élèves de LP et leurs familles dans la lutte contre ces réformes. Les jeunes de LP ne sont pas une variable d'ajustement budgétaire, et ils méritent un investissement massif sur le long terme afin que leur soient offertes les mêmes chances de réussite qu'aux élèves des voies générales et technologiques.

La FSU exige le retrait immédiat de cette réforme, et l'ouverture d'un travail concerté sur une rénovation ambitieuse de la voie professionnelle scolaire, avec pour base le retour d'une formation en quatre ans, et la création d'une année propédeutique pour les élèves des lycées professionnels qui souhaitent poursuivre leurs études dans l'enseignement supérieur. ■

Fermeture des CIO et régionalisation des DRONISEP :

Une réforme catastrophique annoncée sans concertation

C'est avec surprise que les PsyEN ont appris ces deux décisions par voie de presse.

Les CIO, qui accueillent chaque année des dizaines de milliers de jeunes, seraient donc condamnés à mettre la clef sous la porte ? A l'heure où la lutte contre le décrochage apparaît comme une priorité nationale, le gouvernement supprime la possibilité pour de jeunes décrocheurs de se rendre dans un lieu neutre dans lequel ils pouvaient jusqu'alors rencontrer des PsyEN. Que vont devenir ces décrocheurs ? Où pourront-ils se rendre pour sortir par le haut de leur situation ? Que vont devenir les jeunes mineurs isolés qui arrivaient sur le

territoire français, et qui étaient pris en charge par les PsyEN dans les CIO ? Le gouvernement ne le précise pas.

Alors que l'Etat offre l'apprentissage en cadeau au MEDEF, la régionalisation des CIO fait office de lot de consolation pour les régions.

Cependant, les conséquences risquent d'être désastreuses, et cela manifeste la volonté aujourd'hui assumée du gouvernement de casser les cadres nationaux dans l'Éducation Nationale. Demain, c'est au niveau des régions que se joueront les politiques d'orientation, et ce seront les élèves des régions les plus volontaristes, qui pourront profiter d'une information à l'orientation de qualité, tandis que d'autres devront se contenter d'un service minimum.

Mobilisé contre ces réformes, le SNES-FSU a été reçu au ministère le 23 mai pour évoquer la question, mais il n'en est ressorti qu'avec de vagues réponses. Tous les CIO ne fermeraient pas, mais quelle égalité de traitement sur tout le territoire ? Où seraient affectés les PsyEN et directeurs de CIO ? Pas non plus de réponse à ce sujet.

Le 5 juin, une assemblée générale nationale a réuni plus de 600 PsyEN à Paris suivie d'une manifestation qui a attiré plus de 1200 personnes. La mobilisation des collègues est donc massive, et le SNES-FSU soutiendra toutes les actions à venir afin que le gouvernement recule sur sa politique de casse du service public d'Éducation Nationale. ■

Concours et formation

Baisse des postes de CPE au concours

• 50 postes en moins au concours externe de CPE

Contrairement à certains concours de l'éducation nationale qui peinent à trouver des candidats, le concours de CPE reste très attractif avec 6749 inscrits, même si seulement la moitié se présente à l'écrit.

Pour ne pas perdre de postes supplémentaires car certains candidats réussissent plusieurs concours, le SNES-FSU demande, comme chaque année, auprès des présidents de jury

et de la Direction Générale des Ressources Humaines l'**ouverture de listes complémentaires aux concours**. Le refus de l'administration aboutit à perdre encore des postes qui s'ajoutent à ceux non pourvus.

Ce sont plus de 20 % de stagiaires en moins à la rentrée 2018 alors que dans le même temps le nombre d'élèves attendus dans le second degré augmente de 36000. ■

• Avenir du concours et de la formation

L'année 2019 sera la dernière session du concours comme nous le connaissons actuellement. Le ministère envisage d'en modifier l'organisation pour 2020 en portant l'admissibilité à la troisième année de licence et l'admission à la fin du master. Le master MEEF ne serait ouvert qu'aux lauréats et ceux-ci deviendraient contractuels durant ces deux années avant l'admission. Le SNES-FSU ne peut accepter ce projet qui fait entrer les nouveaux collègues dans le métier par la précarité.

Concernant les concours et la formation initiale, le SNES-FSU demande que ces nouvelles modalités soient construites en collaboration avec les personnels et en lien avec l'Université, avec les moyens suffisants pour préparer au métier dans

toutes ses dimensions. L'entrée progressive dans le métier doit permettre la construction d'une réflexion critique et non la mise en œuvre de prétendues bonnes pratiques. Pour les CPE, elle devra en outre passer par une remise à plat des épreuves du concours qui doivent être enfin en conformité avec les attendus du métier définis par le référentiel de 2013 et la circulaire de 2015.

Le SNES-FSU défend depuis toujours et continuera à défendre un **recrutement par concours** qui ouvre droit au statut de fonctionnaire offrant des garanties, notamment la sécurité de l'emploi et du déroulement de la carrière. ■

Clarisse Macé

Co-secrétaire nationale de la catégorie des CPE

Echos de RESF



Medhi :

un exemple d'accompagnement réussi

Les membres du Réseau Education Sans Frontières, professeurs et CPE, accompagnent les jeunes mineurs et majeurs isolés étrangers dans leurs démarches auprès de l'administration française. La scolarisation de ces jeunes est une question cruciale pour eux car de l'acquisition de diplômes dépendent leurs chances d'obtenir un titre de séjour et un emploi. Mehdi, qui a traversé de nombreuses épreuves et difficultés pour s'intégrer en France, est un exemple de réussite. Arrivé seul et sans argent du Maroc à 17 ans, vivant parfois dans la rue, il a d'abord été accompagné par RESF Paris, qui l'a aidé à obtenir un CAP puis un BEP, puis à intégrer une première « bac pro ». Sa régularisation étant problématique à Paris, Mehdi est arrivé à Saint-Omer où, inscrit en terminale, il a obtenu son bac pro commerce. RESF l'a aidé à obtenir un titre de séjour étudiant, qu'il a reçu le jour de ses 21 ans, et il a pu s'inscrire en BTS MUC à Hazebrouck, faisant l'aller-retour Saint-Omer-Hazebrouck tous les jours en train et à pied. Aujourd'hui, Mehdi a été reçu à son BTS et il vient d'être embauché en CDI dans une entreprise commerciale de Valenciennes. Sa fierté est aussi grande que celle des membres de RESF qui l'ont accompagné et aidé pendant toutes ces années. ■

Marilqñ Shirley

Ils ont besoin de nous !

Vous pouvez rejoindre RESF. Il vous suffit d'envoyer un mail à resf.audomarois@gmail.com

Le concours CPE 2018 en chiffres

Concours externe : 270 postes en 2018 (320 en 2017) - **Concours interne** : 70 postes en 2018 - **Concours réservés** : 34 postes pourvus sur 87 postes ouverts
2018 : 20 % de stagiaires en moins, + 36 000 élèves dans le second degré
 Moyenne des 3 dernières années : 374 sorties du corps des CPE par an

Non titulaires

Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur le recrutement, l'avancement et les rémunérations !

Depuis la publication du décret du 29 août 2016, les grilles indiciaires, les règles d'avancement et de recrutement sont propres à chaque académie. Cette publication a donné lieu à différents groupes de travail que le SNES et la FSU ont pleinement investis pour proposer d'importantes améliorations pour les personnels non titulaires.

Recrutement

Il s'effectue désormais en distinguant 2 catégories de contractuels :

D'une part, ceux qui remplissent les conditions de diplôme (ou justifient pour certaines catégories d'une activité professionnelle) leur permettant de se présenter au concours interne des corps concernés.

D'autre part, ceux qui détiennent un bac+2.

En fonction de son expérience professionnelle, de la discipline et des besoins à couvrir, l'administration peut proposer au collègue un recrutement en attribuant une rémunération supérieure au minimum.

Concernant l'avancement

Les agents non titulaires peuvent prétendre à une réévaluation salariale au moins tous les 3 ans en fonction des résultats de l'évaluation professionnelle ou bien de l'évolution des fonctions occupées.

La FSU a obtenu qu'en l'absence d'inspection dans la période retenue, le personnel obtienne un avis favorable par défaut !

Rémunération

La FSU est intervenue pour qu'un effort soit fait sur les débuts de carrières des agents non titulaires afin de leur assurer une rémunération plus décente. Elle a également défendu une grille indiciaire assurant une augmentation salariale tous les 3 ans. La rémunération est désormais encadrée en fonction de la catégorie à laquelle les personnels appartiennent.

Pour toutes les questions concernant l'avancement, la rémunération ou le recrutement des personnels non titulaires, n'hésitez pas à contacter la permanence spéciale « non titulaires » du SNES de Lille (tous les vendredi après midi de 14h30 à 17h30 au 03 20 06 77 41). ■



Le manager du trimestre



Alerte intrusion!

15h25 : Madame décroche son téléphone - surtout ne pas être dérangée - se lève, entrouvre la fenêtre. Son thé à la main, elle écoute, fébrile, le chant des mésanges dans le cerisier de la cour : pourvu que tout se passe comme prévu... Hier soir, dans le plus grand secret de son bureau, ils ont à nouveau tout repassé en revue : elle a senti le mari de sa secrétaire un peu nerveux ; il faut dire qu'il n'a plus remis les pieds dans un collège depuis son enfance, mais il est déterminé, souvenir de sa formation militaire.

15h30 : Pile à l'heure ! Elle le voit courir vers le bâtiment, pistolet factice à la main et cagoulé - bonne idée, la cagoule, finalement ! - Elle s'y attendait mais le bruit de l'engin explosif la fait tout de même sursauter.

15h31 : Il lance dans le couloir des salles de cours le premier fumigène couleur jaune ! - À revoir pour l'année prochaine, pas très réaliste... - en criant : « Vous allez tous mourir ! ». La gestionnaire préférerait « crever » mais faut surveiller son langage : on doit éduquer les élèves !

15h35 : Le deuxième pétard explose sous le préau au moment où des élèves de 6^{ème} sortent en hurlant du bâtiment - Quel timing ! Un peu de Wagner dans les haut-parleurs peut-être ?

15h40 : Fin de l'exercice. A une fenêtre du premier étage, une élève pleure. La principale referme la fenêtre, termine son thé, froid, pas assez infusé : elle en fera la remarque à sa secrétaire. Dans le cerisier, les mésanges se sont tues. ■

Eric Duflos

Mutations

Bilan du mouvement des CPE 2018

La situation dans l'académie reste inquiétante !

60.8 % des 125 demandeurs ont obtenu leur mutation. Parmi eux, 58 % sont affectés sur l'un de leurs 3 premiers vœux. (recul de 8 points par rapport à 2017).

Le bilan chiffré de ce mouvement pourrait facilement être détourné pour illustrer la fluidité du mouvement des CPE. Mais nous ne sommes pas dupes : ce constat ne fait que masquer une situation qui demeure inquiétante !

En effet, à l'issue du mouvement intra-académique des CPE dont la commission s'est déroulée le 15 juin 2018 et malgré les alertes du SNES-FSU auprès du rectorat et du ministère, **34 postes de CPE resteront vacants** à l'issue du mouvement. Les bassins les moins prisés demeurent le Sambre-Avesnois et l'Artois-Ternois qui comptent à eux deux une vingtaine de postes vacants. En amputant le concours de 50 postes et en

persistant à refuser l'ouverture d'une liste complémentaire au concours de CPE, le ministère montre bien que l'encadrement éducatif des élèves n'est pas sa priorité.

Les conséquences de cette pénurie de CPE titulaires nous inquiètent pour les établissements concernés.

Des établissements non pourvus

En effet, à l'instar du lycée Pierre Forest de Maubeuge il y a deux ans, cette année, c'est le LPO Camille Claudel de Fourmies qui, à son tour, prépare sa rentrée sans titulaires car aucun de ses 3 postes n'a été pourvu à l'issue du mouvement. Soulignons la situation inquiétante du collège Marguerite Berger de Pas-en-Artois dont l'unique poste de CPE demeure vacant pour la troisième rentrée consécutive. Nous pourrions également évoquer le collège Pierre de Ronsard d'Hautmont classé REP+ dont les deux postes restent vacants à l'issue du mouvement, malgré une politique académique de bonification pour candidater en éducation prioritaire que le

SNES-FSU a toujours dénoncée car elle préfigure le recrutement par les chefs d'établissement.

Les commissaires paritaires du SNES-FSU ont bien sûr interpellé le Rectorat et le corps d'inspection sur ces situations que nous suivrons très attentivement tout au long de l'année.

Recours massif aux contractuels ?

Faute de TZR pour notre académie, les chaises vides seront occupées par nos collègues CPE contractuels pour lesquels nous continuons d'exiger une formation accrue et une sécurisation de leur parcours afin de leur permettre de passer les concours.

Le SNES-FSU continue et continuera à défendre son mandat d'un CPE pour 250 élèves et n'aura de cesse de demander une ouverture massive de postes aux concours, afin de pourvoir l'ensemble des postes par des titulaires et de répondre à l'ambition éducative portée par la circulaire de missions de 2015. ■



PPCR a 1 an !

Faut-il sauver le PPCR ?

L'adoption du PPCR s'est faite dans la douleur et le clivage syndical.

Conscients de ses qualités comme de ses défauts, nous agissons efficacement pour obtenir plus et mieux !

Effectivement, la revalorisation est insuffisante et il aurait fallu que l'avancement se fasse au même rythme pour tous, à tous les échelons, y compris la hors-classe, sur la base du grand choix. Et oui, il est inacceptable que les personnels 9+2 n'aient plus de possibilité de se faire reconnaître professionnellement.

Alors, faut-il sauver le PPCR ?

Pour le SNES-FSU, sans ambiguïté, c'est oui ! Car le PPCR, c'est aussi :

- la déconnexion de l'avancement et de la promotion, donc la fin des pressions locales et managériales alors que les réformes - et les in-jonctions qui les accompagnent - se multiplient,
- l'égalité de tous par des rendez-vous de carrière ayant lieu aux mêmes moments de la carrière et non plus au gré d'un mérite reconnu de façon aléatoire, en fonction de l'agenda de l'inspecteur ou de votre éloignement géographique,
- pour les CPE, une double évaluation enfin portée sur le métier
- des fins de carrière revalorisées avec un accès à la hors-classe garantie pour tous, et la création de la classe exceptionnelle,
- la garantie d'un même statut pour tous, loin du « monde parfait » dont rêvent Macron / Philippe, et dans lequel les chefs d'établissement seraient les évaluateurs et même les recruteurs de personnels contractuels.

Défendre le principe du PPCR ne fait pas de nous les zéloteurs inconditionnels d'une réforme qui nous a été en partie imposée et qui se double d'un refus de revalorisation du point d'indice, pénalisant ainsi ceux qui n'ont pas encore bénéficié des mesures positives qu'il contient et les retraités dont les pensions sont également touchées par cette politique salariale.

Conscients de ses qualités comme de ses défauts, nous agissons tous ensemble encore plus efficacement pour obtenir plus et mieux ! ■

Carrières

Bilan de la Hors-Classe 2018

Chacun de nous est désormais assuré d'être promu à la hors-classe !

En juin dernier, 29 CPE des 171 promouvables ont obtenu la HC. Les commissaires paritaires SNES-FSU ont porté tout au long de cette CAPA d'avancement, l'impérieuse nécessité que l'ancienneté prime, dans une perspective de fin de carrière revalorisée pour tous - telle que l'affiche aussi le PPCR - avec la conséquence d'un assèchement de promouvables dans le 11^e échelon. Cela permettra d'entrevoir une carrière en classe normale qui pourrait se terminer au 10^e échelon pour la très grande majorité des collègues dans quelques années. Pour cette session, 59% des promus étaient au 11^e échelon, et 41% au 10^e.

Cette campagne 2018 était transitoire puisque de nombreux collègues promouvables avaient dépassé la 2^{ème} année du 9^{ème} échelon et n'ont donc pas eu le troisième RDV de carrière.

Lors de la CAPA, les commissaires paritaires élus du SNES-FSU ont longuement dénoncé le hiatus entre la carrière des collègues et les appréciations finales qu'impose le contingentement des avis du recteur (10% d'avis « excellent » et 45% « très satisfaisant » par échelon). Cela engendre certaines incompréhensions pour les collègues qui n'auraient eu qu'un avis « satisfaisant », faute de contingent suffisant pour apprécier à leur juste valeur les carrières de tous les CPE.

Le SNES-FSU continue de revendiquer une **revalorisation générale des carrières avec un avancement à rythme unique et l'alignement de tous les corps sur la grille des agrégés.**

Il n'en reste pas moins que la Hors-Classe version PPCR est un progrès indéniable, à mettre au crédit de l'action opiniâtre du SNES-FSU.

Pour notre organisation majoritaire, l'action syndicale doit se mener à deux niveaux : porter des mandats ambitieux sur le long terme et engranger les avancées plus immédiatement profitables à l'ensemble de la profession. La bataille est désormais à mener pour **faire de la classe exceptionnelle un nouveau débouché de carrière accessible à tous.** ■

Carrière en classe normale qui pourrait se terminer au 10^e échelon

Le PPCR en chiffres

- 30 ans = Durée nécessaire pour parcourir la classe normale à l'ancienneté avant le PPCR.
- 26 ans = Durée maximale pour parcourir la classe normale avec le PPCR.
- 3 = Nombre de rendez-vous de carrière pour tous les agents, contre une évaluation administrative annuelle avant le PPCR.
- 10 = A terme, dernier échelon atteint par les collègues à la classe normale avant leur promotion à la hors classe.
- 8 = Points d'indice gagnés avec le PPCR pour les collègues au 10^e échelon.
- 967 = Indice de rémunération du dernier échelon de la classe exceptionnelle

Evaluations Rendez-vous de carrière : Quèsaco ?

C'est tout simplement la nouvelle évaluation mise en œuvre dans le cadre du PPCR.

Pour la catégorie, c'est une avancée importante puisque l'évaluation des CPE ne dépendra plus des aléas de la relation des collègues avec l'équipe de direction : nous bénéficions désormais d'une double évaluation (IPR/ chef d'établissement) basée sur un cadrage national, gage d'équité, mais également sur des items plus lisibles et en lien avec nos missions. Si cette évaluation comporte en son sein des limites – la première d'entre elles est que nous n'avons toujours pas d'inspecteurs issus de notre corps –, nous ne pouvons que nous satisfaire d'être passés d'une note administrative annuelle (qui n'avait plus grand sens puisque 75% des collègues avaient déjà un 20/20 à l'échelon 7) à trois rendez-vous sur toute une carrière dont l'avancement est quasi déconnecté de l'évaluation.

Comment ça se passe ?

Au mois de juillet, les collègues éligibles au RDVC reçoivent un message sur leur boîte mail académique pour les informer qu'ils auront un RDVC pendant l'année scolaire à venir.

Un mois avant, les collègues sont informés via l'application SIAE (accessible par I PROF) des dates de leur RDVC. En cas de force majeure, il est possible de demander un report.



Le RDVC se décompose en trois temps : une inspection, un entretien avec l'IPR, un entretien avec le chef d'établissement.

L'inspection doit porter sur une pratique professionnelle NON IMPOSÉE. Le 21 juin, le SNES-FSU a été reçu en audience auprès de Monsieur Didier Vin-Datiche, doyen de l'IG-EVS, qui nous a confirmé qu'il était important que les IPR-EVS ne puissent pas prescrire un type d'activité pour le RDVC, car cela contreviendrait à l'esprit du PPCR et de l'évolution de l'inspection vers une visite conseil.

Au mois de juin, les évalués sont destinataires d'un compte-rendu du RDVC complété par les deux évaluateurs.

Il sera possible de contester son évaluation dès la prise de connaissance de l'avis du recteur.

Durant toutes ces étapes, il ne faut pas hésiter à solliciter les conseils, l'aide et l'accompagnement du secteur CPE du SNES FSU de Lille.

Quel bilan pour la première année ?

Les quelques remontées des collègues concernent surtout la préparation et le déroulement de l'inspection. Si l'exercice est nouveau pour nous, il en est de même pour les IPR et le SNES-FSU reste vigilant afin qu'il n'y ait aucune dérive

et que l'évaluation porte bien sur le cœur de notre métier et non sur la rédaction non réglementaire d'un projet vie scolaire.

Nous invitons tous les CPE ayant déjà eu un rendez-vous de carrière à participer à l'enquête nationale (<https://www.snes.edu/Mon-Rendez-vous-de-carriere-a-eu-lieu-faire-un-premier-bilan.htm>) afin que puissent être remontés tous les dysfonctionnements observés. Le résultat de cette enquête sera un point d'appui pour faire évoluer la pratique de l'inspection dans le respect de notre professionnalité et de la reconnaissance de notre travail quotidien. ■

Classe exceptionnelle Tous exceptionnels !

Ses modalités d'accès, actuellement trop restrictives pour l'ensemble des corps, ne permettront pas à l'ensemble des personnels d'en bénéficier en l'état avant de partir à la retraite.

Deux voies d'accès sont possibles pour la classe exceptionnelle

- le vivier 2 (20% des promotions) : pour lequel sont éligibles les collègues ayant atteint le 6e échelon de la hors-classe.
- le vivier 1 (80% des promotions) : pour lequel ne peuvent candidater, pour la catégorie, que les collègues ayant atteint le 3e échelon de la hors-classe et ayant fait fonction de formateurs académiques ou ayant exercé au moins 8 ans en éducation prioritaire.

Les candidatures éligibles sont « triées » au regard de critères bien opaques puisque le mérite est à nouveau de mise. La notion de mérite mise en œuvre dans le cadre de cette promotion est suggestive et correspond parfaitement aux projets gouvernementaux de rémunération au mérite que le SNES-FSU ne cesse de combattre. Qu'est-ce que le mérite ? **Le fait d'avoir voué plus de 40 ans de sa carrière au service des élèves et de la fonction publique ne devrait-il pas à lui seul définir tous les agents comme méritants ?**

Pour les CPE, si toutes les promotions ont bien été attribuées au titre

de l'année 2017 et 2018 dans l'académie, il n'en est pas de même pour d'autres académies qui ont déjà dû rendre un certain nombre de promotions, faute de candidatures recevables suffisantes.

Dans notre académie, le vivier 1 est presque « asséchée » puisqu'il n'y aura bientôt plus suffisamment de candidatures recevables permettant l'attribution de toutes les promotions. Les collègues promus sont de plus en plus jeunes (44 voire même 42 ans) et bloqueront l'accès à ce troisième grade pour d'autres collègues se trouvant pourtant en fin de carrière.

Le SNES-FSU revendique la mise à plat des conditions d'accès à la classe exceptionnelle afin que celle-ci devienne un réel débouché pour tous les collègues. En attendant satisfaction, il est urgent que les promotions, non attribuées au titre du vivier 1, puissent être attribuées dans le vivier 2 afin d'en faire bénéficier les collègues approchant de la retraite. Si elle est encore loin de remplir les exigences du SNES-FSU, la classe exceptionnelle ouvre de nouvelles perspectives pour la fin de carrière de tous les agents avec l'accès à une nouvelle échelle indiciaire. Fallait-il refuser de signer le PPCR avec la mise en œuvre de la classe exceptionnelle ? Clairement non ! N'oublions pas que lors de sa création, **la hors-classe faisait l'objet des mêmes critiques adressées aujourd'hui à la classe exceptionnelle, avant de devenir un réel débouché de carrière accessible à tous !** Pourquoi en serait-il autrement de la classe exceptionnelle ? Pourquoi ne pourrions-nous pas faire de la classe exceptionnelle ce que nous avons réussi à faire de la hors-classe ? ■

Les permanences du SNES-FSU

Tous les après-midi, sauf le lundi, de 14h30 à 17h30

au 03 20 06 77 41

ou par mail : s3lil@snes.edu

Permanences spéciales CPE :
mardi et mercredi

Permanence spéciale non titulaires, AED et AESH : vendredi

Le saviez-vous ?



DES MILITANTS CPE engagés au quotidien, QUI SONT AVANT TOUT VOS COLLÈGUES

Les syndicats reçoivent des décharges pour exercer leur activité syndicale, en fonction de leurs résultats aux élections professionnelles. Contrairement à d'autres organisations qui font le choix d'avoir des responsables entièrement déchargés de leur activité professionnelle, tous les militants du SNES-FSU (CPE, Enseignants, Professeurs documentaliste, AED, PsyEn, etc.) **continuent d'exercer** dans leur établissement. Même les responsables syndicaux sont des collègues en activité.

Le secteur CPE est composé d'une quinzaine de collègues en exercice ou retraités, répartis sur tout le territoire académique travaillant en collège, collège REP +, Lycée, LP. Certains sont en plus commissaires paritaires et siègent en CAPA, d'autres sont permanenciers ou siègent dans diverses instances représentatives du personnel (CHSCT par exemple). Vous pouvez nous contacter ou nous rejoindre en écrivant au secteur CPE à l'adresse s3lil@snes.edu ■

L'agenda du SNES-FSU



les stages du 1^{er} trimestre 2018-2019

■ **Le 4 octobre de 14h à 17h au SNES de Lille**
→ Stage « Enjeux et nécessité du syndicalisme des retraités »

■ **Le 9 octobre de 9h à 17h au S3**
→ Stage **néo-militants** ou **S1**, dynamiser la vie syndicale de son établissement

■ **Le 19 octobre**
→ Stage FSU « Le statut dans la fonction publique, rôle et enjeux »

■ **Début novembre**
→ Stage **lycée**

■ **Le 8 novembre**
→ Stage **collège**

■ **Le 12 novembre**
→ Stage **FSU sur les retraites**

■ **Le 14 novembre sur Lille**
→ Stage **AED**

■ **Le 20 novembre de 9h à 17h à Lille**
→ Stage **CPE**

Du 29 novembre au 6 décembre

je vote et je fais voter SNES et FSU



SNES et vous

Pourquoi se syndiquer ?

Adhérer, c'est renforcer la légitimité de notre syndicat, qui repose sur la confiance que lui font les personnels.

C'est donc être plus fort individuellement et collectivement. C'est disposer des outils collectifs pour prendre la défense des collègues et de nos métiers, ensemble, lorsque c'est nécessaire.

En cas de problème individuel urgent, de besoin d'information importante sur la situation personnelle, pouvant nécessiter la contestation d'une décision administrative, le SNES-FSU peut prévenir rapidement ses adhérent-e-s, car

il dispose de leurs coordonnées, et seulement des leurs !

Le SNES-FSU agit et défend les personnels aussi grâce aux moyens matériels (les adhésions assurent plus de 95% de nos ressources) : sans adhérent-e-s, sans cotisations, l'outil collectif ne peut exister ! **Le syndicat existe par la participation et l'action des syndiqué-e-s. Il ne peut agir que parce que les syndiqué-e-s le font exister au quotidien !** ■

Comment se syndiquer ?

Vous pouvez donner le bulletin d'adhésion (téléchargeable sur le site) au trésorier du SNES-FSU de votre établissement ou le renvoyer directement au SNES-FSU de Lille.

Vous pouvez aussi vous syndiquer en ligne pour une adhésion immédiate.

En adhérant dès la rentrée, il est possible de payer en 10 fois. Vous recevrez ensuite une attestation permettant d'obtenir un crédit d'impôt de 66% du montant de la cotisation.